



SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Baba Metsia Chapitre 7 Michna 1



Tout est selon l'usage de l'endroit



הפועלים - הפועלים

les ouvriers que l'on embauche pour une journée complète.

ואמר להם - ואמר להם

plus tard, lorsqu'il les avait déjà embauchés.

להשפים - להשפים

commencer à travailler avant le lever du soleil.

להעריב - להעריב

finir de travailler après le coucher du soleil.

לכופן - לכופן

les obliger.

לזון - לזון

donner à manger.

לספק במתיקה - לספק במתיקה

donner de la nourriture sucrée.

כמנהג המדינה - כמנהג המדינה

selon la coutume du lieu.

הכל - הכל

toutes les conditions de travail.

ופסק - ופסק

il s'est engagé.

בשעתו - בשעתו

à l'époque où il était roi.

פת וקטנית - פת וקטנית

la nourriture que l'on consomme habituellement en ce lieu.



השוכר את הפועלים ואמר להם להשפים ולהעריב, מקום שנהגו שלא להשפים ושלא להעריב - אינו רשאי לכופן.

מקום שנהגו לזון - זון, לספק במתיקה - יספק, הכל כמנהג המדינה.

מעשה ברבי יוחנן בן מתאי שאמר לבנו: צא שכר לנו פועלים.

הלך ופסק להם מזונות.

וכשבא אצל אביו, אמר לו:

בני, אפלו אתה עושה להם כסעודת שלמה בשעתו - לא יצאת ידי חובתך עמהן, שהן בני אברהם יצחק ויעקב.

אלא, עד שלא יתחילו במלאכה צא ואמר

להם: על מנת שאין לכם

עלי אלא פת וקטנית בלבד.

רפן שמעון בן גמליאל אומר: לא היה

צריך לומר, הכל כמנהג המדינה.





Celui qui embauche des ouvriers et leur dit de [commencer le travail] avant le lever du soleil et [d'arrêter le travail] après le coucher du soleil, [s'il se trouve en] un lieu où c'est l'usage de ne pas commencer tôt et d'arrêter tard – il n'a pas le droit de les contraindre.

[S'il se trouve dans] un lieu où c'est l'usage de [les] nourrir ; il [les] nourrira ; de [leur] donner des aliments sucrés, il [leur] donnera.

Tout est selon l'usage de l'endroit.

[Voici] l'histoire de Rabbi Yo'hanan ben Matiya qui a dit à son fils : « Va, embauche-nous des ouvriers ». Il est allé, et s'est engagé à leur donner de la nourriture.

Lorsqu'il est venu chez son père, celui-ci lui a dit :

« Mon fils, même si tu leur fais [des repas] comme le repas de Chlomo à son époque - tu n'es pas quitte envers eux, car ils sont des enfants d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov.

Avant qu'ils ne commencent le travail, va leur dire : « [Je vous embauche] à condition que vous n'ayez [le droit d'exiger] de moi que du pain et des légumineuses ».

Rabbi Chimon ben Gamliel dit : « Il n'était pas nécessaire de [le] dire, tout est selon l'usage de l'endroit ».



Notre voyage à travers la Michna nous emmène vers les lois concernant les ouvriers. Nous allons tout d'abord étudier la première Michna du chapitre 7 qui traite des conditions de travail, puis nous passerons au chapitre 9 où nous étudierons à quel moment il faut payer les salaires.

Objectifs

En étudiant cette Michna :

1. Vous apprendrez comment sont fixées les conditions d'emploi d'un ouvrier.
2. Vous comprendrez pourquoi Rabbi Yo'hanan ben Matiya a dit qu'il fallait préparer aux ouvriers un repas plus copieux que celui offert par le roi Chlomo.
3. Vous comprendrez le lien entre cette histoire et notre Michna.

Les histoires citées dans la Michna

Dans la Michna, une **histoire** peut avoir plusieurs fonctions :

1. Établir un *din* – lorsqu'une histoire relate le comportement d'un Tanna dans une certaine situation.

2. Établir un autre *din* – lorsqu'une histoire vient contredire ce qui a été dit auparavant, et apporte ainsi une *ma'hloket*.

3. Expliquer un *din* – lorsqu'une histoire apporte une explication au *din*.

Afin d'étudier correctement une histoire dans la Michna, il faut analyser la raison pour laquelle elle est citée.



Plan du texte

Exercice 1

1. Ajoutez un trait dans le texte de la Michna pour séparer les deux parties : la *récha* et la *séfa* de la Michna.
2. Organisez la *récha* de la Michna sous forme de tableau où vous indiquerez le *mikré* et le *din*.

<i>mikré</i>	<i>din</i>

3. Dans la *récha* de la Michna, quelle phrase est un *klal* (principe général) ?

.....



Les conditions d'embauche des ouvriers

Exercice 2

1. Cette Michna porte sur les **horaires de travail** des ouvriers et sur leurs **repas**. Quels termes de la Michna font référence à ces deux notions ?

.....

2. Tsvi a embauché deux ouvriers pour qu'ils rangent et nettoient l'école pendant l'été. Lisez attentivement la Michna, et répondez aux questions suivantes :

- Comment sont fixés les horaires de travail des ouvriers ?

.....

- Tsvi doit-il leur fournir les repas ? Justifiez votre réponse. (Répondez en vous appuyant sur le *klal* de la Michna).

.....

.....

- Tsvi doit-il leur fournir des vêtements de travail appropriés ? Doit-il également leur payer les frais de transport ?

.....

.....

3. Écrivez d'autres exemples de conditions de travail qui dépendent de la coutume de l'endroit.

.....

.....

.....

Lorsque l'on embauche des ouvriers, il est permis de fixer avec eux d'autres conditions que celles qui sont d'usage dans cet endroit, mais il faut le **préciser clairement à l'avance**. Lorsque rien n'a été clairement précisé à l'avance, il faut suivre la coutume de l'endroit.

Phrase manquante dans la Michna - « חֲסוּרֵי מַחְסָרָא »

La Guemara précise qu'il manque un passage dans notre Michna, et que nous devons ajouter :

« וְאִם פָּסַק לָהֶן מִזֹּנֹת – רַבָּה לָהֶן »

« **Et s'il s'est engagé à leur donner à manger – il s'engage à leur donner plus de nourriture que ce que veut l'usage.** »

Autrement dit : imaginons un homme qui vit dans un endroit où il est **d'usage de donner** à manger aux ouvriers. Si cet homme s'engage à leur donner à manger, il sera obligé de leur donner **plus de nourriture** que ce que veut l'usage, même s'il n'a pas précisé qu'il souhaitait leur donner davantage que ce que veut l'usage.



L'histoire de Rabbi Yo'hanan ben Matyia

Exercice 3

Étudiez en 'havrouta, en suivant les étapes ci-dessous :

Étape 1 : Lisez l'histoire relatée dans la séfa de la Michna, racontez-la dans vos propres mots, et résumez-la par écrit.

.....

.....

.....

.....

.....

Étape 2 : Réfléchissez à la question suivante, puis répondez-y : quelle est la fonction de cette histoire dans notre Michna ? (Lisez ce qui figure plus haut sur le panneau en bois, et aidez-vous de la phrase qui ne figure pas dans cette histoire, et qui est rapportée par la Guemara). Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

Étape 3 : À propos de quel *din* Rabban Chimon ben Gamliel est-il en désaccord ?

.....

.....



Lorsqu'une histoire est relatée dans la Michna, nous voyons que la tradition passe non seulement par la parole, mais aussi par les actes... Mais nous devons nous assurer de bien comprendre la signification de l'histoire : que s'est-il exactement passé? Pourquoi les Tannaïm ont-ils agi de la sorte ?

לא יצאת ידי חובתך עמָהוּ, שְׁהוּ בְּנֵי אַבְרָהָם יִצְחָק וְיַעֲקֹב.

Tu n'es pas quitte envers eux, car ils sont des enfants d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov.

Exercice 4

1. Lisez les *psoukim*, ainsi que le passage de la Guemara ci-dessous, puis complétez le tableau qui suit.
- Les *Psoukim* suivants sont tirés du *Séfer Neviim*, et décrivent l'atmosphère générale à l'époque du Roi Chlomo :

יְהוּדָה וְיִשְׂרָאֵל רַבִּים כַּחֹל אֲשֶׁר עַל הַיָּם לָרֶב, אֲכָלִים וְשׂוֹתִים
וְשִׂמְחִים.

(מלכים א ד, כ)

Yehouda et Israël étaient nombreux comme les grains de sable de l'océan ; on mangeait, on buvait et on était joyeux.

(*Malakhim I 4,20*)

וַיְהִי לֶחֶם שְׁלֹמֹה לְיוֹם אֶחָד: שְׁלֹשִׁים כֹּר סֶלֶת, וְשֹׁשִׁים כֹּר קֶמַח.
עֶשְׂרֵה בָקָר בָּרָאִים, וְעֶשְׂרִים בָּקָר רְעִי וּמֵאָה צֹאן, לְבֵד מֵאֵיל
וְצִבִי וַיְחַמּוֹר וּבְרָבִים אֲבוֹסִים.

(מלכים א ה, ב-ג)

Les vivres de Salomon exigeaient chaque jour : trente kôr de fleur de farine et soixante kôr de farine ;

Dix bœufs engraisés, vingt de libre pâture et cent pièces de menu bétail, sans compter les cerfs, chevreuils, daims et volailles grasses.

(*Malakhim I 5,2-3*)



- La Guemara, quant à elle, décrit le repas qu'Avraham Avinou a servi aux trois anges venus lui rendre visite :

כתיב 'ואל הבקר רץ אברהם ויקח בן בקר רך וטוב'

(בראשית יח, ז),

ואמר רב יהודה אמר רב: 'בן בקר' – אחד, 'רך' – שנים, 'וטוב' – שלשה.

(גמרא בבא מציעא דף פו עמוד ב)

Il est écrit :

« Puis, Abraham courut au troupeau, choisit un veau tendre et gras ».

(Berechit 18,7)

Et Rabbi Yehouda a dit :

« Rav a dit : "Un veau – un ; tendre – deux ; et gras – trois" »

(Guemara Baba Metsia, daf 86b)

	Le repas	Les aliments	Le nombre de convives
Le repas de Chlomo			
Le repas qu'Avraham a servi aux anges			



2. Regardez bien le tableau et répondez à la question suivante :
à quel repas chaque convive a-t-il reçu une plus grande quantité de nourriture ?

.....

3. D'après vos réponses aux questions précédentes, expliquez ce qu'a dit Rabbi Yo'hanan ben Matiya à son fils :

בְּנֵי, אֲפֹלוּ אֶתְּה עוֹשֶׂה לָהֶם כְּסֵעוּדַת שְׁלֹמֹה בְּשַׁעְתּוֹ –
לֹא יֵצְאֵת יָדֵי חוֹבְתֶךָ עִמָּהֶן, שֶׁהֵן בְּנֵי אַבְרָהָם יִצְחָק וְיַעֲקֹב.

« Mon fils, même si tu leur fais [des repas] comme le repas de Chlomo à son époque – Tu n'es pas quitte envers eux, car ils sont des enfants d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov. »

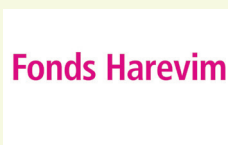
.....

.....

4. Rabban Chimon ben Gamliel n'était pas d'accord avec les propos de Rabbi Yo'hanan ben Matiya. Expliquez son opinion.

.....

.....



Halakhot Expliquées: Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des «Halakhot Expliquées»: **Rav Aviad Bartov**, Orientation et conseils pour les questions de Halakha: **Rav Yossef Tsvi Rimon**, Directeur de Soulamot, et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev, Rédaction: **Israël Rosenberg**, **Rav Reouven Rosenshtark**, **Noam Malchi**, Directeur du Département Francophone: **Eliezer Shargorodsky**, Révision linguistique: **Moria Shtern**, **Israël Rosenberg**, Graphisme hébreu: **Chlomsion Fischer** | fshlom@gmail.com, Illustrations: **Hananel Tordjman** | hananelt@gmail.com, www.lamorim.org, **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim, **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim, Traduction: **Laure Halber**, Graphisme français: twindesigners.com. Contact: info@lamorim.org, © Tous droits réservés à Soulamot, Téléphone: +972 (0)25474542/7, Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, office@sulamot.org, www.sulamot.org, אלון שבות, ה'תש"ף